

Le MAG

N°03

du Foot Isarien



L'évènement du mois

Congrès ANPDF



Nos réseaux



FORMULCLUB

Votre spécialiste clubs



Le District de l'Oise c'est |

+208 **CLUBS**
+24 745 **LICENCIÉS**



+ 20 **TERRAINS SYNTHÉTIQUES**



+206 **ARBITRES**

+30 **COMMISSIONS**
+200 **BÉNÉVOLES DISTRICT**



Nos coordonnées |

CONTACTS

Secrétariat :
Tél : 03.44.73.91.91
Courriel : secretariat@oise.fff.fr

Arbitrage & FMI :
Tél : 03.44.73.91.93
Courriel : arbitres@oise.fff.fr

Comptabilité :
Tél : 03.44.73.91.95
Courriel : comptabilite@oise.fff.fr

Compétitions & Discipline :
Tél : 03.44.73.91.96
Courriel : discipline@oise.fff.fr

Conseiller Technique Départemental :
Tél : 03.44.73.91.94
Courriel : ctd@oise.fff.fr / cdfa@oise.fff.fr

Directeur :
Courriel : direction@oise.fff.fr

ADRESSE

30 Chemin de la Petite Vallée, Hameau de Soutraine,
B.P 10036, 60292 CAUFFRY

SOMMAIRE

04

Présentation

05

Jeunes

06

Les délégués

07

Coupe de France

08

Modules

09

Mois du Foot Féminin

10

Ordre du jour AG

12

Procès Verbaux

DISTRICT

Présentation de notre CTD PPF ET CTD DAP



Damien Bauchy CTD DAP depuis quatorze ans est promu au poste de Conseiller Technique Départemental en charge du Plan de Performance et Formation (CTD PPF) intervenant pour le District Oise de Football à compter du 1^{er} octobre 2022

Ludovic Besse devient donc Conseiller Technique Départemental en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTD DAP) salarié du District Oise de Football à compter du 1^{er} octobre 2022, ancien président de la Commission PEF mais aussi bénévole depuis 2011 dans la Commission Technique et membre cette saison de la Commission CJ Foot Animation.

Titulaire du BEF premier degré, il a œuvré depuis 2002-2003 dans les clubs de l'AFC Creil, l'US Chantilly et du FC Liencourt Clermont en tant qu'éducateur.



Ludovic Besse, CTD DAP

Damien Bauchy, CTD PPF

Congrès ANPDF

Le District Oise de Football est heureux d'accueillir accueillera le Congrès de l'ANPDF secteur 2 (Le Centre Loire, les Hauts de France et l'Île de France) le week-end du 14 et 15 octobre 2022.

L'ANPDF c'est l'Association Nationale des Présidents de District de Football, née en 1994, est un organisme de réflexion sur le développement du Football Amateur, à la fois vigie et force de propositions du Football Français. Forte de ses adhésions l'institution présidée par Marc Touchet (Indre) entend peser sur les décisions fédérales, en particulier sur tout ce qui touche le football de base géré au sein des Districts.



NOUVELLE PRATIQUE U6 / U7



Pour cette nouvelle saison, la Fédération Française de Football fait évoluer la pratique U6 / U7 lors des plateaux.

Les objectifs sont :

- Simplifier l'organisation des plateaux
- Permettre à tous les enfants de jouer, de progresser et de prendre du plaisir
- Augmenter le temps de pratique
- Garder les notions de plaisir et de jeu autour des terrains

Pour rappel, à partir du mois d'octobre l'ensemble des plateaux organisés U6 / U7 devront mettre en place cette réforme.

Vous trouverez ci-dessous le diaporama explicatif et les vidéos présentant cette nouvelle pratique :

Diaporama : [Document Explicatif de la pratique U6-U7 – Saison 2022-2023 – DOF](#)

Rentrée du Foot 2022



Pour les licencié(e)s, la Rentrée du Foot marque traditionnellement le coup d'envoi d'une nouvelle saison, le retour en club, la reprise de l'entraînement et des matches, les retrouvailles avec les copains et copines de foot. Elle est aussi pour de nombreux amoureux du ballon rond, bénévoles, arbitres, éducateurs, dirigeants, une occasion de goûter aux joies du jeu, de partager les valeurs sportives et éducatives du football, de découvrir les différentes formes de pratiques ouvertes à chacun et chacune.



Samedi 17 et 24 septembre s'est déroulée la Rentrée du foot pour les catégories U10/U11 et U8/U9 sur plusieurs secteurs du département.

Au programme : matchs, quizz et défis techniques, dans la joie et le plaisir de retrouver le terrain.

Ces jeunes footballeurs et footballeuses ont retrouvé la joie de taper dans le ballon au travers des matchs et un atelier. Les conseils des éducateurs, les encouragements des parents, les rires et les cris de joie des joueurs ont raisonné.

Après quelques gamelles, des petits bobos, des buts marqués ou encaissés ; tous les participants ont eu droit à un gouter bien mérité.

Un grand merci aux clubs supports, aux enfants, aux parents, aux encadrants ainsi qu'aux membres de commissions indispensables à l'organisation.



Rendez-vous samedi 01 octobre pour la Rentrée du Foot pour nos licencié(e)s U6/U7.

DISTRICT

Le délégué



Nous avons 13 délégués officiels du District cette saison.

Nous étudierons d'autres propositions si éventuellement nous avons des demandes en cours de saison.

Pour être candidat il faut proposer sa candidature par mail avec un cv auprès du dof qui transmettra à la commission des délégués.

DEFINITION DU ROLE DU DELEGUE

TENUE ET COMPORTEMENT DU DELEGUE

Représente le District Oise de Football, aux rencontres qu'il organise, et à ce titre, il est impératif :

- avoir une excellente présentation vestimentaire et physique,
- être respectueux de l'horaire,
- être le fédérateur, le coordinateur de tous les acteurs de la rencontre :
C'est-à-dire garder une complète indépendance de jugement et d'action, tant par son comportement et ses décisions.
- avoir une parfaite connaissance :
Du règlement de la compétition pour laquelle il officie, et en comprenne l'esprit.
- sache faire preuve d'autorité.
La bonne autorité (et non pas l'autoritarisme) est celle empreinte de politesse, de respect, de calme, de sérénité et de psychologie.

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ PENDANT LE MATCH

- Gestion remplacements et exclusions.
- Gestion retour aux vestiaires.
- Collaboration avec :
 - Le corps arbitral
 - Le commissaire du club
 - Le responsable sécurité
 - Gestion du banc de touche
 - Gestion du retour aux vestiaires

RESPECT DES CONSIGNES

- Visite complète des installations ; vestiaire visiteurs, vestiaire arbitres, buvette.
- Récupération des équipements des joueurs (maillots, short, bas, chasubles)
- Visite au guichet, visuel sur entrées.
- Briefing commissaire club recevant.
- Établissement FMI 45 minutes avant le coup d'envoi si possible.
- Briefing avec les arbitres.
- Présence à l'échauffement des joueurs.
- Présence du délégué principal pour le protocole avant coup d'envoi , pour les changements ainsi que pour la gestion disciplinaire des bancs.
- Accompagnement du corps arbitral mi-temps et fin de rencontre ainsi que les acteurs de la rencontre exclus.
- Vérification des bancs (personnes présentes sur la FMI).
- Notation des buts, sanctions administratives, comportement spectateurs.
- Débriefing à la mi-temps et a la fin du match avec les arbitres.

Texte Eric Poquerusse

ARBITRAGE

Stage arbitres féminines et jeunes arbitres



Stage Jeunes Arbitres de Ribécourt qui aura lieu pendant les vacances de la Toussaint. Cette formation pratique, destinée aux jeunes licenciés de moins de 18 ans, se déroulera sous la forme d'un stage de 3 jours en internat à Ribécourt du 26 au 28 octobre 2022. [Plus d'infos cliquez ici.](#)

Formation initiale en arbitrage 100% féminine qui aura lieu pendant les vacances de Noël. Cette formation pratique, destinée exclusivement aux licenciées féminines, se déroulera sous la forme d'un stage de 3 jours à Cauffry du 27 au 29 décembre 2022. [Plus d'infos cliquez ici.](#)

COUPE DE FRANCE

En route pour le cinquième tour de Coupe de France qui aura lieu le 8 octobre 2022, où seize de nos clubs isariens qualifiés sur vingt-quatre présents au quatrième tour.

Félicitations à

- AS Beauvais Oise (N2)
- FC Chambly (N2)
- AFC Compiègne (N3)
- US Chantilly (N3)
- USM Senlis (R1)
- US le Pays du Valois (R1)
- SC Chaumont (R1)
- US Breteuil (R2)
- US Gouvieux (R2)
- US Pont Ste Maxence (R2)
- AFC Creil (R3)
- FC Liancourt Clermont (R3)

Une mention particulière pour nos clubs de district pour leurs qualifications.

- Hermes Berthecourt AC (D1)
- OS Tricot (D2)
- US Creveceour le Grand (D2)
- FC Angy (D2)

Bonne chance pour ce cinquième tour à tous.

FORMATIONS

Modules



FORMATIONS DE CADRES

Saison 2022/2023

NATURE DU STAGE	DATES	SECTEUR	LIEUX	Effectifs
Module Animatrice 1 journée (9h-18h)	A Désigner	A Désigner	A Désigner	20
Module U7 1 journée (9h-18h)	22 Octobre	Est	Lassigny	24
Module U7 1 journée (9h-18h)	11 Février	Ouest	A Désigner	24
Module U9 2 x 1 journée (9h-18h)	2 et 3 Novembre	Ouest	Chaumont en Vexin	24
Module U9 2 x 1 journée (9h-18h)	28 Janvier et 4 Février	Est	A Désigner	24
Module U11 2 x 1 journée (9h-18h)	3 et 4 Novembre	Est	Grandfresnoy	24
Module U11 2 x 1 journée (9h-18h)	21 et 28 Janvier	Ouest	Grandvilliers	24
Module U13 2 x 1 journée (9h-18h)	14 et 21 Janvier	Centre	Gouvieux	24
Module U13 2 x 1 journée (9h-18h)	20 et 21 Avril	Centre	Chaumont en Vexin	24



FORMATIONS DE CADRES

Saison 2022/2023

NATURE DU STAGE	DATES	SECTEUR	LIEUX	Effectifs
Module U15 2 x 1 journée (9h-18h)	7 et 14 Janvier	Centre	Pont	24
Module U15 2 x 1 journée (9h-18h)	23 et 24 Février	Est	A Désigner	24
U17/19 2 x 1 journée (9h-18h)	24 et 25 Octobre	Est	Compiègne	24
Module U20+ 2 x 1 journée (9h-18h)	20 et 21 Février	Ouest	A Désigner	24
Module Projet Associatif 2 x 1 journée (9h-18h)	5 et 6 Décembre	Centre	Cauffry	20
Module Projet Sportif 2 x 1 journée (9h-18h)	23 et 24 Janvier	Centre	Cauffry	20
Module Futsal 2 x 1 journée (9h-18h)	A Désigner	Avec District Somme ?		20
Module Gardien de But 2 x 1 journée (9h-18h)	29 Mars et 12 Avril	Centre	Pont	16

CLUBS



MOIS DU FOOT FEMININ

1^{ère} édition du « Mois du Football Féminin ».

L'objectif est de promouvoir la pratique féminine au travers des actions de découverte herbe ou futsal (portes ouvertes, séances d'initiation, etc.) effectuées par les clubs à destination des jeunes filles de 5 à 12 ans pendant tout le mois de septembre !

Retour en images des clubs de l'USM Senlis et de l'AS Beauvais Oise.

CALENDRIER :

Prochaines réunions des commissions au District :

- **Lundi 03 octobre 2022 :**
 - 18h00 : Commission Féminine
- **Jeudi 06 octobre 2022 :**
 - 17h30 : Commission Discipline
- **Samedi 08 octobre 2022 :**
 - 9h00 : Commission Discipline
- **Jeudi 13 octobre 2022 :**
 - 17h30 : Commission Discipline

Forfait général :

- JSA La Croix Compiègne, U18 groupe B
- FC Tillé, U15 à 7 groupe B
- US Pays du Valois 5, U13 groupe C niveau 2
- JS Guiscard, U13 groupe A niveau 3
- SC Saint Just en Chaussée, U11 F
- AFTC Trie Château , U11 groupe I niveau 3



COUP DE SIFFLET

WEEK-END DU 18 SEPTEMBRE


128  17 

 0 MATCH ARRÊTÉ

 0 INCIDENT HORS MATCH

WEEK-END DU 25 SEPTEMBRE

173  18 

 0 MATCH ARRÊTÉ

 0 INCIDENT HORS MATCH



DISTRICT OISE DE FOOTBALL
30 Chemin de la Petite Vallée
B.P. 10035 - 60292 CAUFFRY Cedex
Tél : 03.44.73.91.91
Fax : 03.44.73.91.92
E-mail : secretariat@dofoise.fr
Site internet : <http://dofoise.fr>

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE

Le Comité de Direction du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra le **Vendredi 07 Octobre 2022 à la salle polyvalente d'ESTREES ST DENIS rue Charles Dottin** une Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire des clubs de l'Oise. (Ouverture des portes à 18H00 et début de l'Assemblée à 19H00).

Ordre du Jour

- 1 - Emargement des délégués.
- 2 - Accueil du Président M. Claude Coquema, présentation de l'Assemblée Générale, son but.
- 3 - Annonce du quorum et approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Octobre 2021.

AG Extraordinaire

- 4 - Modifications des statuts du DOF à un club ne pourra représenter qu'un seul club en dehors du sien lors des AG du District.

AG Ordinaire

- 5 - Intervention de la Secrétaire Générale Mme Depauw sur l'activité générale du District
- 6 - Compte-rendu financier du Trésorier Général, M. Pruvost
- 7 - Rapport du Commissaire aux comptes. Quitus.
- 8 - Report de l'excédent sur le compte report à nouveau
- 9 - Adoption du budget prévisionnel de la saison 2022/2023
- 10 - Remise des Médailles de bronze et d'argent du District Promotion 2022
- 11 - Examen des vœux présentés par l'AS NOAILLES CAUVIGNY
- 12 - Intervention de Aymeric Ansel Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage
- 13 - Remise des diplômes et récompenses aux clubs champions de la saison 2021/2022
- 14 - Remise des récompenses aux lauréats du statut de l'arbitrage
- 15 - Remise de trophées pour des anniversaires de clubs (100 ans et 50 ans d'affiliation)
- 16 - Allocution des personnalités
- 17 - Allocution de M. Claude COQUEMA Président du D.O.F.

Il est demandé à chaque club affilié de faire l'effort nécessaire pour être valablement représenté et éviter ainsi l'amende prévue aux statuts en cas d'absence.

Les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du **07/10/2022** et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS**. Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ**.

*Les clubs qui seraient dans l'impossibilité de déléguer l'un de leurs membres peuvent adresser le pouvoir (que vous allez recevoir prochainement par voie postale) avant l'Assemblée au Secrétariat du District par courrier électronique avec accusé de réception émanant de l'adresse mail officielle du club **OU** par envoi postal sous pli recommandé un pouvoir portant le nom du mandataire signé de leur Président. Ils éviteraient ainsi l'amende réglementaire.*

ATTENTION ! Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 4 Clubs y compris le sien

LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 18H00 à 19H00.

Comme le veut la tradition, nous ne nous séparerons pas sans prendre le pot de l'amitié autour d'un léger buffet froid.



L'Association Sportive de Maignelay Montigny

Soutient « OCTOBRE ROSE »



Samedi 22 Octobre

au stade Georges Normand



9h pour le VTT : 1 parcours initié

1 parcours famille

10 h pour la Course (8-10 kms)

10h pour la Marche (2 parcours au

choix : marcheur actif ou tranquille)

(2 € mini/personne reversée intégralement à la ligue contre le cancer)



Tombola, match des bénévoles 15H30





PROCÈS VERBAUX

Siège du District Oise de Football





PROCÈS VERBAL

COMMISSION DES JEUNES Section foot 11 — 19 Septembre 2022

Président : MAIGRET Patrick

Présents : BACON Xavier, DEALET Dominique, DELEGLISE Roland.

Excusés : FABUREL Benoit, PELLEGRINELLI Pierre

Objet de la réunion : Tirage coupe GAMBARDELLA et OISE U14, U15, U16 et U18

La commission procède au tirage au sort du deuxième tour de la coupe GAMBARDELLA qui aura lieu le samedi 1 er octobre 2022 à 15h15 et le premier tour des coupes de l'Oise U14, U15, U16 et U18 les 1 ers et 2 octobre 2022.

L'ensemble des rencontres sont sur le site du District Oise de Football et Ligue.

COUPE GAMBARDELLA

10 matchs

L'ensemble des rencontres sont sur le site du District Oise de Football et Ligue de Picardie.

Coupe de l'Oise U14

1 match

15 exempts dont clubs de Ligue

Coupe de l'Oise U15

29 matchs

6 exempts de Ligue

Coupe de l'Oise U16

12 matchs

6 exempts de Ligue

Coupe de l'Oise U18

12 matchs

1 club exempt District (Guiscard) et 19 exempts District et Ligue qualifiés pour le 2ème tour de la Gambardella.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et secrétaire de séance : MAIGRET Patrick





PROCÈS VERBAL

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE — 20 septembre 2022

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Thierry DESESSART, Mickaël GUFFROY, Jérôme MALHERBE

Excusés : Jean-Baptiste ESPONDE, Jacky ROUSSEL

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 – 34 et 35 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

1-) Courriers

La commission prend note des courriers des clubs de Golancourt (17/06), de US Roye-Noyon (13/10) et AS Coye La Forêt (04/08) et transmet les dossiers à la commission du statut régionale suite à une opposition. La commission précise que le club de Bury rétrogradé en D5 cette saison, club en infraction au 30 juin 2022, en cas d'accession à l'issue de cette saison 2022-2023, le club de Bury restera en infraction sans formation de nouvel arbitre.

Courrier de Beauvais ST Just Des Marais du 09 août 2022, la Commission en a pris note et ne peut donner une suite favorable à cette demande.

Courrier de ST Paul du 10 août 2022, la Commission en a pris note et ne peut donner une suite favorable à cette demande.

2-) Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

- Dossiers recevables conformes à l'article 33.c :

• Dossier COCU Jean-Yves

o Club d'appartenance : F.C. GUIGNECOURT

o Club mutation : HERMES BERTHECOURT A.C

Avis favorable de la Commission. Monsieur COCU Jean-Yves représentera le club du HERMES BERTHECOURT A.C à partir de la saison 2022/2023.

• Dossier DECEBAL Dimitri

o Club d'appartenance : A.S. COYE LA FORET (club formateur)

o Club mutation : ET.S. BAY LAN MEN (District 93 Seine St Denis)

Avis défavorable de la Commission. Monsieur DECEBAL Dimitri continuera de représenter le club de l'A.S. COYE LA FORET, distance entre son domicile et son nouveau club supérieure à 50 km (article 30.2).



- **Dossier DUPLESSIS Garry**

- o Club d'appartenance : LA DRENNE VILLENEUVE AS (club formateur)

- o Club mutation : F. C. ESCHES FOSSEUSE

Avis favorable de la Commission. Monsieur DUPLESSIS Garry représentera le club du F. C. ESCHES FOSSEUSE, à partir de la saison 2022/2023. LA DRENNE VILLENEUVE AS restera son club formateur.

- **Dossier DURAND Ludovic**

- o Club d'appartenance : Indépendant (club formateur)

- o Club mutation : UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS

Avis favorable de la Commission. Monsieur DURAND Ludovic représentera le club de l'UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS, à partir de la saison 2022/2023

- **Dossier LIKIBI TSIBA Gadel Chelton**

- o Club d'appartenance MENU COURT (club formateur val d'oise)

- o Club mutation : COMPIEGNE AFC

Avis favorable de la Commission. En réponse à la demande de rattachement de Monsieur LIKIBI TSIBA Gadel Chelton, la commission départementale du Statut de l'arbitrage accorde la licence au club de COMPIEGNE AFC à compter du 01/07/2022 et dit que Monsieur LIKIBI TSIBA Gadel Chelton représentera le club de COMPIEGNE AFC à partir de la saison 2022/2023

- **Dossier PINARD Maxime**

- o Club d'appartenance : AM.S. TRACY LE MONT

- o Club mutation : U.S. RIBECOURT

Avis favorable de la Commission. Monsieur PINARD Maxime ne représentera aucun club, pour les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 & 2025/2026. Monsieur PINARD Maxime représentera le club de U.S. RIBECOURT à partir de la saison 2026/2027.

- **Dossier PONTHEUX Rudy**

- o Club d'appartenance : Indépendant

- o Club mutation : A.S. DU MULTIEN

Avis favorable de la Commission. Monsieur PONTHEUX Rudy représentera le club de A.S. DU MULTIEN à partir de la saison 2022/2023.

- **Dossier RATTEL Alexandre**

- o Club d'appartenance : Indépendant

- o Club mutation : F.C. LIANCOURT CLERMONT

Avis favorable de la Commission. Monsieur RATTEL Alexandre représentera le club de F.C. LIANCOURT CLERMONT à partir de la saison 2022/2023.

- **Dossier SPYCHALA Christophe**

- o Club d'appartenance : F.C. NOINTEL

- o Club mutation : U.S. RIBECOURT

Avis favorable de la Commission. Monsieur SPYCHALA Christophe ne représentera aucun club, pour les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 & 2025/2026. Monsieur SPYCHALA Christophe représentera le club de U.S. RIBECOURT à partir de la saison 2026/2027



- **Dossier TALLE Yohann**

- o Club d'appartenance : U.S. FOUQUENIES

- o Club mutation : A.S. ALLONNE

Avis favorable de la Commission. Monsieur TALLE Yohann représentera le club de l'U.S. FOUQUENIES pour la saison 2022/2023. Il devait couvrir le club de l' A.S. BEAUVAIS OISE à partir de la saison 2023/2024.

Monsieur TALLE Yohann a fait une demande de licence pour l'A.S. ALLONNE pour la saison 2022/2023.

Monsieur TALLE Yohann ne représentera aucun club pour les saisons 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026. Il ne pourra représenter l'A.S. ALLONNE qu'à partir de la saison 2026/2027

3-) Renouvellement des licences arbitres

La Commission du statut de l'arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée à la date du 31/08/2022, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2023.

Liste des arbitres et clubs concernés :

ANDEVILLE US – MM. MEYFROODT Steve, PAUL Marc et STITI Sofiane

F.C. D ANGY – M. LEVEL Maxime

BEAUVAIS ST JUST – M. DIALLO Ibrahima

CAUFFRY FC – MME GERMAIN Anais

CEMPUIS FC – M. LABICHE David

COMPIEGNE GENERATION E.C.D.R. – M. EL YACOUBI Hatim

COMPIEGNE PORTUGAIS FC – M. CORREIA Agostinho C

REPY EN VALOIS US – M. LASTENNET Jeanson

DIEUDONNE PUISEUX EFC – M. GONDEL Fabrice E

STREES US – M. PAPAPELLIS Bastien

FROISSY US – M. RIDEL Romain

LA NEUVILLE SUR OUDEUIL AS – M. ROBILLARD Alexis

LABOISSIERE AMJ – M. CHABRY Thierry

U.S. LASSIGNY – M. BAILLET Antoine

MARSEILLE EN BVS US – M. JEANNIOT Lucas

MUIRANCOURT FC – M. DIZY Gregory

NANTEUIL US FC – M. BLANCHETEAU Ilan

NOAILLES-CAUVIGNY AS – MM. BREBION Arthur et VAUCHER Gabriel

REMY ETS – M. VAN BUUREN Pascal

SONGEONS SC – M. BOULANGER Matheo

ST GERMER DE FLY US – M. DELCOURT Jordan

ST LEU USE – M. PATON Hugues



ST SAUVEUR AMS – M. DIAS Morgan

VERBERIE US – M. SADI Oualid

VERNEUIL EN HALATTE AS – M. CHERRAF Aziz

VILLERS-BAILLEUL ETC – M. POIRIER Pierre

VILLERS ST PAUL US – MM. BIDIAS A ETSIKE Hervé, CHARKI Ilyes et MATONDO FWAK Andy-Brian

4-) Clubs susceptibles d'être en infraction avec le statut de l'arbitrage

Les clubs suivants n'ont pas à la date du 31 août 2022 le nombre d'arbitre requis et sont passibles faute de régularisation de leur situation pour le 28 février 2023 des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage.

ALLONNE AS – ANDEVILLE US – BAUGY-MONCHY HUMIERES US - BEAUVAIS USAP – BELLOVAQUES FC – BLARGIES RC – BRESLES US – COMPIEGNE PORTUGAIS FC – CREIL UFAA – CREIL ANTILLAIS – DIEUDONNE-PUISEUX EFC – FEUQUIERES AS – FLEURY SL – FORMERIE ES - GAUDECHART US – HENONVILLE AS – HERCHIES-TROISSEREUX AS – LA NEUVILLE EN HEZ AS – LA NEUVILLE SUR OUDEUIL AS – LABOISSIERE AMJ – LES AGEUX FR – LASSIGNY US – MOLIENS JS – MONCHY ST ELOI AS – MOUY US – F.C. NOINTEL – ORMOY-DUVY ETS – ORRY LA CHAPELLE AS – PAILLART US – ROLLOT AC – SONGEONS SC – ST GERMER DE FLY US – THIERS SUR THEVE ES – AM.S. TRACY LE MONT – TRIE CHATEAU AMF – VENETTE CA – VILLERS-BAILLEUL ETC – VILLERS FC – VILLERS ST PAUL US

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F, les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Jérôme MALHERBE**





PROCÈS VERBAL

COMMISSION FUTSAL — Réunion de rentrée des Clubs Futsal du 23/09/2022

Clubs présents : SENLIS FUTSAL – US STE GENEVIEVE – BEAUVAIS UNITED COMMUNAUX – PSM FUTSAL – COMPIEGNE FUTSAL – LAIGNEVILLE AS

Présentation de la Commission Futsal et les rôles

Kévin WARIN – Président de la commission futsal

Eric BARRUET / Jordan FELTESSE : Gestion de la compétition Seniors

André BORGES / Kévin WARIN : Gestion Calendrier Jeunes Clubs Pilotes

Kévin WARIN : Référent Statut des éducateurs

Jihade OUKADI : Référente Homologation des installations

Personnes ressources : CTD DAP DOF

Ludovic LAURENT : Désignation des arbitres CDA

Saison 2021/2022

Félicitations à COMPIEGNE FUTSAL pour son titre de Champion et sa montée en R2 et sa participation aux finales de Coupe de l'Oise et Coupe de la Ligue.

Félicitations à CREIL FUTSAL vainqueur de la Coupe de l'Oise.

Félicitations à CREIL FUTSAL et SENLIS FUTSAL, représentants isariens à la Finale régionale COPA COCA COLA.

Présentation des équipes évoluant en Championnat de l'Oise et au championnat R2

Rappel des règles pour les gymnases

(LAIGNEVILLE / PSM / NOGENT)

- Nous vous rappelons que le classement des salles utilisées pour la pratique du Futsal est obligatoire. Nous vous invitons à vous rapprocher auprès de Mme Joëlle LEMY la Présidente de la Commission des terrains et Installations Sportives du District mail : lemy.jo@orange.fr - tél : 06.27.40.65.19 qui vous renseignera et vous aidera dans vos démarches. Nous vous informons que le défaut de classement vous expose à jouer toutes vos rencontres à l'extérieur.
- Nous vous rappelons que les salles non équipées de gradins ne pourront recevoir du public lors de toutes les rencontres officielles et ceci pour des raisons de sécurité. Des contrôles ponctuels seront effectués afin de vérifier le respect de ces dispositions. (LAIGNEVILLE / PSM / NOGENT / NOAILLES / STE GENEVIEVE / BEAUVAIS)

Demande de report – Championnat Seniors

Toute modification d'horaire ou de jour doit se faire via footclubs avec l'accord du club adverse.

Concernant les gymnases indisponibles, une attestation du propriétaire doit être parvenue dans les dix jours avant la rencontre.



Obligation encadrement D1 Futsal

Conformément aux Statuts des éducateurs, la commission rappelle l'obligation pour l'entraîneur désigné en début de saison de posséder au minimum le module initiation futsal (ou de se former dans l'année)

Challenge Fair-play

La commission présente les critères du challenge fair-play mis en place par la commission depuis quelques saisons.

- Respect des horaires, accueil et organisation avant match
- Comportement global de l'équipe
- Attitude du public
- Attitude du banc de touche

Les clubs récompensés pour la saison 2021/2022 : US MONTATAIRE – COMPIEGNE FUTSAL – AS LAIGNEVILLE

Frais d'Arbitrage

La commission rappelle que les frais d'arbitrage seront cette saison directement prélevée.

Une demande de retour de prélèvement doit être fourni au district.

Présentation des Clubs Pilotes Futsal Jeunes

La commission présente les Clubs pilotes et son objectif.

Cela concerne 5 clubs sur 3 catégories jeunes (U13 U15 U18 – COMPIEGNE FUTSAL, CREIL FUTSAL , ASBO , LAIGNEVILLE AS , NOAILLES CAUVIGNY)

L'objectif est de travailler sur le développement du futsal jeunes avec les 3 clubs labélisés futsal et les deux clubs présents en Régionale 2.

Les clubs auront ainsi une compétition futsal tout au long de l'année.

Le but est d'élargir le club pilote à d'autres clubs à l'avenir.

Kévin WARIN
Président de la Commission

Eric BARRUET
Secrétaire de séance





PROCÈS VERBAL

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS— Réunion du 20 septembre 2022

Présents : Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Claude COQUEMA, Pascal LEFEVRE (CTD du DOF), Luc VAN HYFTE

Absent excusé : Kévin WARIN

Les décisions de la Commission du Statut des Educateurs du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

. Contrôle des déclarations d'Educateurs Responsables pour les 30 équipes engagées en Seniors D1,

La Commission prend connaissance des différents courriers et décide :

A – Prise en compte de l'éducateur Responsable ayant le diplôme minimal requis (CFF3) :

Club	Educateur Déclaré	Diplôme
CS AVILLY	MVONDO BILANDA Eddy	BMF
AS BEAUVAIS OISE	BILA Yohann	CFF3
BEAUVAIS USAP	MASSU Jean Marc	DES
US BRESLES	CARRASSET Jackie	CFF3
US BRETEUIL 2	ROBLES Christophe	CFF3
D CANLY LONGUEIL	DE SOUSA PINTO Mario	CFF3
US CHOISY AU BAC 2	NYENGE Yannick	Formation BMF
US CIRES LES MELLO	DOUCARA Modibo	BMF
US CREPY EN VALOIS	ZERDEB Jamel	CFF3
US ESTREES ST DENIS	BORDY Rudy	CFF3
USL LAMORLAYE	GNANHOUAN Ncho	BMF
US NOGENT SUR OISE 2	DE BRITO ALMEIDA Samuel	Formation BMF
US PLESSIS BRION	REMY Cédric	CFF3
US RIBECOURT	ROUX Bruno	DES
SC SONGEONS	CAUDRILLIERS Jean Pierre	CFF3
AS SAINT SAUVEUR	FLEURY Dorian	CFF3
USE ST LEU D'ESSERENT	GORIOT Yoan	BMF
AS VERNEUIL EN HALATTE	OUADHOUR Marouan	CFF3



B – Prise en compte des demandes de dérogation des Educateurs déclarés, mais insuffisamment formés et bénéficiant des mesures transitoires suivantes :

- Educateur déjà en place pour l'équipe D1 ou ayant fait accéder son équipe lors de la mise en place de l'obligation en 2019-2020,
- Educateur déjà en place lors de la saison 2021-2022 et ayant fait accéder son équipe en D1,
- Educateur déjà en place lors de la saison 2021-2022 pour une équipe R3 rétrogradée en D1.

<u>Club</u>	<u>Educateur</u>	<u>Diplôme</u>
CS CHAUMONT EN VEXIN 2	TAYOT Stéphane	I1, CFF2, Mod.U19 et U20+
AS MULTIEN	DUCREAU Jean Pierre	I1, I2

La Commission accorde la dérogation aux deux responsables désignés, cités ci-dessus, pour la saison 2022-2023 et leur rappelle la possibilité de se former au CFF3 cette saison ; le cout de cette formation étant pris en charge par le District Oise de Football uniquement lors de la première saison de présence en D1. Cette prise en charge s'effectuant par une opération de crédit effectuée sur le compte club par le DOF.

C – Prise en compte de nouveaux responsables déclarés :

Cas de perte de l'éducateur en place (validé par la commission pour la saison 2021/2022) ou ayant fait accéder son équipe à l'issue de la saison 2021-2022). Dans ce cas précis, les responsables désignés ont obligation de s'inscrire aux sessions de module et certification CFF3 durant la saison.

<u>Club</u>	<u>Educateur</u>	<u>Diplôme</u>
US ETOUY/AGNETZ/BULLES	CHENET Thibault	AUCUN
FC LIANCOURT CLERMONT 2	ABGRALL Yann	Mod U19 et U20+
US PONT STE MAXENCE 2	SANE Landing	I1, I2, Mod. U19

La Commission accorde la dérogation à ces trois responsables désignés pour la saison 2022-2023 et leur rappelle leur obligation d'inscription et d'obtention du CFF3. La non-inscription, l'absence aux modules et/ou certifications, l'échec lors de la certification entraîneraient la perte de dérogation pour le club concerné ainsi que l'interdiction pour le responsable désigné à être déclaré responsable d'une équipe Seniors D1 tant qu'il n'aura pas obtenu la certification CFF3.

D – Prise en compte des équipes n'ayant pas encore déclaré l'éducateur responsable :

La Commission rappelle aux clubs listés ci-dessous que l'éducateur responsable de leur équipe D1 doit être déclaré dans les 30 jours au plus tard après le premier match officiel du DOF de la saison (Championnat). La première date de rencontres du championnat D1-DOF étant le 18 septembre 2022, les clubs ont jusqu'au 18 Octobre inclus pour déclarer leur éducateur responsable au risque d'écopier d'un point de pénalité par rencontre en situation d'infraction et d'avoir l'obligation de déclarer, pour la prochaine saison 2023-2024, un éducateur titulaire à minima du CFF3.

Clubs n'ayant pas encore déclaré leur éducateur Responsable
AS ALLONNE
HERMES BAC
ES ORMOY/DUVY
CA VENETTE
US VILLERS SAINT PAUL



E – Dérogations refusées

AJ LABOISSIERE :

La demande de dérogation émise par le club est refusée ; celle-ci ne correspondant à aucun des points prévus dans les mesures dérogatoires de l'article 19 du Règlement Particulier des Championnats Seniors – Saison 2022-2023. La Commission rappelle au club de l'AJ LABOISSIERE les décisions qu'elle a prise à son encontre lors de sa réunion du 22 février 2022 :

« Demande de dérogation pour Mr MENUGE Gonsalo (titulaire du Module U9) en remplacement de Mr BAUDAUX Romain Pas de dérogation accordée car l'éducateur qui a été déclaré en début de saison, Mr BAUDAUX Romain bénéficiait déjà d'une dérogation pour cette saison. Il n'est donc pas possible d'obtenir une deuxième dérogation en faveur d'une autre personne.

Le club de A.J.Laboissière a donc 30 jours à compter du 16 Février 2022 pour déclarer un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3.

Dans le cas contraire ce club sera en infraction avec le statut des éducateurs. Par suite du communiqué du Comité Directeur du DOF daté du 4 Mai 2021, aucune sanction sportive et financière ne sera appliquée pour la présente saison.

Toutefois, en cas de maintien en D1 de l'équipe séniors du club de Laboissière à l'issue de cette saison, ce club devra OBLIGATOIREMENT déclarer un éducateur titulaire à minima du CFF3 pour la saison 2022/2023 sans possibilité de dérogation. »

US LASSIGNY :

Cas de Monsieur FOYARD Florent (dérogation saison 2021-2022 avec obligation d'obtention du CFF3). Monsieur FOYARD a effectivement suivi le module U20+, mais n'a pas fait certifier ses modules de formation afin d'obtenir le CFF3 lors de la saison 2021-2022. La dérogation est donc refusée.

Le club de l'US LASSIGNY doit tout mettre en œuvre pour inscrire à la certification CFF3 son éducateur désigné cette saison sous peine de se voir infliger un point de pénalité par rencontre de championnat jouée à partir du 18 Octobre 2022 inclus.

Une étude du cas du club sera effectuée à mi-saison et en fin de saison.

Le Secrétaire de séance,

Luc VAN HYFTE

Le Conseiller Technique,

Pascal LEFEVRE

